



Reconnue d'utilité publique



## LIVRET D'ACCUEIL

---

Maison d'accueil spécialisée externalisée - **La Bassée**

Service  
Auprès TC 



# Bienvenue à vous !

Notre équipe est heureuse de vous accueillir et s'engage à mettre tout en œuvre pour vous apporter un soutien adapté à vos besoins et faciliter votre quotidien.

Vous trouverez dans ce livret les informations qui vous permettront de mieux connaître l'organisation du service et les modalités pratiques.

Nous vous invitons à le lire et à en parler avec votre entourage. N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

**La direction**





La vocation du service *Auprès TC* est de permettre aux personnes accompagnées de retrouver la plus grande autonomie possible.

## Le service *Auprès TC*

*Auprès TC* est un service d'accompagnement médico-psycho-social dédié aux personnes adultes (18-60 ans) victimes de traumatismes crâniens, d'accidents vasculaires cérébraux ou d'autres lésions cérébrales apparentées. Créé en 1999 par le centre hospitalier de La Bassée, il a été repris en gestion en janvier 2018 par la Fondation Partage et Vie.

Le service offre aux personnes cérébro-lésées, vivant à leur domicile, la possibilité de bénéficier, chez elles et/ou en accueil de jour, des compétences de professionnels et d'équipements adaptés.

Il a pour missions de :

- coordonner votre suivi médical ;
- vous apporter un soutien psychologique et vous aider à trouver un meilleur équilibre de vie ;
- vous accompagner dans la recherche d'une plus grande autonomie ;
- soutenir vos proches, les accompagner dans la compréhension de vos besoins.

Pour répondre à ces objectifs, sont proposés :

- des ateliers collectifs de réentraînement et de réadaptation, vous permettant de travailler les relations sociales, de vous confronter à des situations de la vie quotidienne, de vous informer sur les démarches à entreprendre (par exemple pour rechercher un emploi ou vous inscrire à des activités, etc.) ;
- des ateliers collectifs à visée d'occupation et de bien-être ;
- des séances d'accompagnement individuelles dans le service, mais aussi sur votre lieu de vie.

Le service est situé à La Bassée, dans les locaux mis à disposition par la mairie. Il est ouvert les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 16h30 et le jeudi de 13h à 16h30. Vous serez accueilli(e) un ou plusieurs jours par semaine en fonction du projet d'accompagnement individualisé qui aura été établi avec vous. Les dates de fermeture liées aux vacances et aux jours fériés sont communiquées à l'avance chaque année.

# L'équipe pluridisciplinaire et le travail en réseau

Vous bénéficierez d'un accompagnement médical, paramédical, éducatif, psychologique et administratif, grâce à une équipe qui comprend :

- un médecin chef de service spécialisé en médecine physique et de réadaptation ;
- un médecin psychiatre ;
- des neuro-psychologues ;
- un psychologue clinicien ;
- des ergothérapeutes ;
- un éducateur spécialisé ;
- un professeur en activités physiques adaptées ;
- un assistant social ;
- un assistant médico-administratif.

La prise en charge pluridisciplinaire proposée par ces professionnels est l'une des clés de votre accompagnement.

Un directeur et un responsable de service coordonnent l'organisation générale et le fonctionnement du service.

Des intervenants externes (professeurs de chant, comédiens...) peuvent être invités à animer des ateliers.

Le service *Auprès TC* est par ailleurs inscrit dans la filière de prise en charge des cérébrolésés, organisée, dans les Hauts-de-France par le réseau TC AVC 59/62.

Des conventions de partenariat ont été passées avec le CHU de Lille (rencontres et évaluations possibles dans les locaux du CHU), le CH de La Bassée, les Restos du Cœur ou encore la mairie (accès aux salles de sport par exemple...).

Des coopérations sont établies avec les associations locales s'occupant de personnes en situation de handicap qui proposent des activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Le service *Auprès TC* a également créé des liens étroits avec les centres de rééducation, les structures médico-sociales et les associations de familles du secteur.

Plus largement, il s'efforce de multiplier tout contact ou partenariat susceptible d'aider à la socialisation et à l'ouverture sur l'extérieur.

La Fondation Partage et Vie gère également la maison d'accueil spécialisée *Le Havre de Galadriel* située à Loos. Un partenariat fort existe avec cet établissement qui propose un accueil de jour, ainsi que des hébergements temporaires ou permanents pour les personnes cérébrolésées.



L'équipe effectuera une évaluation globale de vos potentiels, de vos besoins et de vos attentes.



# Un accompagnement sur mesure

Respectueux de vos envies et de votre rythme de vie, nous avons à cœur de vous placer au centre du dispositif d'accompagnement et vous offrons la possibilité d'être coauteur de votre parcours.

À votre arrivée, un membre de l'équipe pluridisciplinaire est désigné pour être votre référent. Dans les semaines suivant votre admission, un premier projet d'accompagnement individualisé (PAI) vous est proposé par l'équipe d'*Auprès TC*. Il tient compte :

- de vos attentes ;
- des observations recueillies auprès de votre entourage ;
- de vos aptitudes et difficultés identifiées ;
- des évaluations réalisées.

Il précise les actions thérapeutiques retenues et sert de socle à l'élaboration d'un planning de prise en charge hebdomadaire adapté.

Votre référent assure la mise en œuvre et le suivi de ce PAI qui sera réévalué tous les six mois environ et réadapté chaque fois que nécessaire.

## Ateliers collectifs et prise en charge individuelle

Un planning hebdomadaire personnalisé vous est remis. Il se compose d'ateliers collectifs en accueil de jour et/ou de temps de suivi individuels.

Les ateliers collectifs proposés en accueil de jour sont destinés à développer votre autonomie tant personnelle que sociale ou socioprofessionnelle. Ils sont de natures diverses :

- activités manuelles (dessin, mosaïque, vannerie, perles...) et menuiserie ;
- ateliers de discussion, communication, expression des émotions, attitudes et relations ;
- activités cognitives : atelier informatique, d'orientation, jeux de société, information sur la cognition sociale ;
- activités psychomotrices et sportives : gymnastique douce, activités physiques adaptées, randonnées, natation, renforcement musculaire adapté, sports d'opposition ;
- activités de socialisation : jeux, sorties culturelles, participation à l'organisation de projets et d'événements (fête de Pâques, d'Halloween, etc.) ;



- activités destinées à favoriser l'autonomie dans les gestes du quotidien : cuisine, courses, tâches ménagères, gestion d'un planning, d'un budget ;
- ateliers d'information et d'éducation sur l'hygiène de vie ;
- ateliers d'information sur les démarches administratives ;
- accompagnement vers une reprise d'activité professionnelle, bénévolat dans des associations.

Des moments de temps libre sont prévus durant lesquels vous pouvez choisir vos occupations. Le service dispose notamment d'un accès à des jeux, à une bibliothèque et à Internet.

Le suivi individuel proposé en parallèle peut avoir lieu dans le service ou à votre domicile. Il est assuré par les membres de l'équipe pluridisciplinaire. L'objectif

est de travailler, en situation réelle de vie, votre autonomie et de rechercher votre épanouissement. Ce suivi est personnalisé en fonction de vos demandes et de vos besoins (aide à l'autonomie pour la toilette, les repas, les déplacements dans les transports, recherche d'activités, rencontres et soutien, accompagnement aux rendez-vous importants...).

## Repas

Les repas du midi sont préparés par une société sous-traitante de restauration. Ils sont pris en commun dans une atmosphère conviviale pour favoriser les échanges. Il s'agit également d'un temps propice pour exercer son autonomie. Chaque personne est invitée à participer pour dresser la table, débarrasser, faire la vaisselle...

## Séjours adaptés

Des séjours adaptés de quelques jours peuvent être proposés une fois par an aux personnes qui le souhaitent. Très appréciés, ils permettent de découvrir de nouvelles expériences et favorisent la socialisation.

## Collaboration avec votre famille et votre médecin traitant

La collaboration avec votre entourage est importante. Une synthèse de votre parcours est proposée à votre famille tous les six mois environ. Des contacts réguliers avec l'équipe pluridisciplinaire (et plus

particulièrement avec votre référent) sont possibles si vous le souhaitez. Un groupe de parole est proposé aux proches une fois par mois. Nous vous invitons également, plusieurs fois par an, avec votre famille, à partager des temps forts de convivialité (fête de l'été, fête de fin d'année, etc.).

Votre médecin traitant sera régulièrement informé par notre médecin de votre parcours dans le service *Après TC*, notamment grâce à un compte rendu semestriel. Merci de nous indiquer également la date de vos rendez-vous médicaux programmés et de nous transmettre vos ordonnances à chaque renouvellement.



# Admission et modalités pratiques

Le service *Auprès TC* est un établissement médico-social.

Pour bénéficier d'une prise en charge, vous devez nécessairement obtenir une orientation en « MAS externalisée avec accueil de jour *Auprès TC* » délivrée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Le médecin et le responsable de service vous proposeront une rencontre de préadmission afin de valider l'indication d'une demande d'orientation vers le service *Auprès TC*. Si l'indication est retenue, une demande d'orientation vers le service *Auprès TC* (MAS externalisée avec accueil de jour) sera adressée à la MDPH. Une première visite à votre domicile et une visite de l'accueil de jour pourront vous être proposées, si vous le souhaitez.

Vous devrez en parallèle remplir un dossier d'admission à retirer auprès de nos services.

Lorsque vous recevrez votre orientation MDPH vers le service *Auprès TC*, une rencontre d'admission vous sera proposée avec le médecin et un membre de l'équipe. Si vous intégrez le service, des évaluations d'autonomie et de qualité de vie vous seront proposées à votre domicile.

L'accompagnement débutera par une période d'observation et de participation (POP) de plusieurs semaines. À la fin de cette période d'observation, un premier projet d'accompagnement individualisé

vous sera proposé. Il sera ensuite révisé, si besoin, tous les six mois environ.

Les documents nécessaires à votre arrivée :

- comptes rendus médicaux ;
- bilans neuro-psychologiques, orthophoniques, kinésithérapiques ;
- une copie de la carte nationale d'identité (ou passeport ou livret de famille) ;
- une photo d'identité ;
- une copie de la carte d'immatriculation à un régime d'assurance maladie ;
- une copie de l'attestation de sécurité sociale ;
- en cas de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice, une copie du jugement ;
- une copie de la notification MDPH avec orientation en « MAS externalisée avec accueil de jour *Auprès TC* » dès sa réception ;
- vos ordonnances ;
- une copie d'assurance responsabilité civile ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB).

Les frais de fonctionnement du service font l'objet d'une prise en charge par la sécurité sociale. Pour toute information concernant les tarifs, merci de vous rapprocher de notre secrétariat.

Sachez que les frais de repas du midi restent à votre charge. Une participation financière minimale pourra également vous être demandée dans le cadre de la participation à certains ateliers (sorties spécifiques ou tenue de sport...). En cas de difficultés, contactez notre assistante sociale qui pourra répondre à vos questions et étudier avec vous les solutions possibles en termes d'aides.

## Les transports

L'objectif premier étant de vous aider à gagner en autonomie, il vous est demandé de venir aux ateliers du service *Auprès TC* par vos propres moyens (transports en commun, voiture, etc.). Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer seul(e), nous étudierons la possibilité de faire appel à un service de transport adapté. Nous sommes à votre disposition pour vous en expliquer les modalités.



# À votre écoute

---

Le service administratif est ouvert en semaine de 8h30 à 16h30.

En cas de problème, le directeur ou le responsable de service sont là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **Conseil de la Vie Sociale (CVS)** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées sur le panneau d'information près du secrétariat).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, la charte des droits et libertés est affichée à l'accueil de l'établissement. Par ailleurs, les documents réglementaires, notamment le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et la notice relative à la personne de confiance, vous seront remis pour signature lors de votre admission. En cas de besoin, vous pouvez faire appel, en vue de défendre vos droits, à une

personne qualifiée. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

## Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives. Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.





Décembre 2018. Crédits photo: Thomas Gomy.  
Réalisation: tand'M.

## Service Au près TC

### Maison d'accueil spécialisée externalisée

Place du Général de Gaulle – 59480 La Bassée

(Porte gauche - grille noire, rez-de-chaussée – Mairie de La Bassée)

Téléphone : 03 74 45 43 06 – Fax : 03 74 45 43 16

Courriel : [aupresTC@fondationpartageetvie.org](mailto:aupresTC@fondationpartageetvie.org)



Reconnue d'utilité publique



La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 118 établissements et près de 6 300 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.

